

LA GRUERIE DE FÈRE-EN-TARDENOIS

Pièce communiquée par M. MARINIER, de Fère-en-Tardenois

TREIZE LIVRES DIX SOLS

GARDE BOIS DE LA GRURIE
DE FÈRE-EN-TARDENOIS

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, premier Prince du sang, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier et d'Etampes, Comte de Vermandois et de Soissons et Baron de Fère-en-Tardenois. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, savoir faisons que sur les bons témoignages qui nous ont été rendus du nommé *Nicolas-Joseph Marinier* et de ses sens, suffisance, capacité et expérience, Nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvants, l'avons par ces présentes signées de notre main commis et établi, commettons et établissons pour faire les fonctions de Garde bois en la Grurie de Fère-en-Tardenois à la résidence du dit Fère. — Pour par le dit Marinier avoir, tenir et dorénavent exercer la présente commission aux autorités, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, droits, fruits, profits, revenus, gages et émoluments y appartenants tels qu'en jouissent ou doivent jouir les pourvus de pareilles commissions et ce tant qu'il nous plaira. *Si donnons en mandement* au Cruyer de notre

Baronnie de Fère-en-Tardenois et à tous autres officiers qu'il appartiendra que leur étant apparu des bonnes vie et mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine et âge prescrit par les ordonnances, du dit Marinier et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis, ensemble du contenu ci-dessus, le fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement et à le faire reconnaître, obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses qui concernent la présente commission. *Mandons* en outre à notre amé et féal le sieur Geoffroy de Limon, Contrôleur général et Intendant de nos finances que par le Receveur des bois de notre Baronnie de Fère-en-Tardenois, il fasse dorénavant payer et délivrer comptant au dit Marinier par chacun an aux termes et en la manière ordinaire les gages et droits à la dite commission appartenants à compter du jour et date de sa réception et rapportant par le dit Receveur copie des présentes bien et dument collationnée pour une fois seulement avec quittance du dit Marinier sur ce suffisante les dits gages et droits lui seront passés et alloués en dépense dans ses état et compte et partout ou besoin sera sans difficulté, *car telle est notre intention* en mémoire de quoi nous avons fait mettre notre scel aux dites présentes.

Donné au Palais-Royal, à Paris, le six juillet mil sept cent quatre-vingt-sept.

L.-P.-J. d'ORLÉANS.

Par Monseigneur,
SHÉE.

Registré ès Registres de l'Audience par nous
conservateur-audiencier et garde des rolles
de la Chancellerie de Monseigneur le Duc
d'Orléans, le sceau tenant le 7 juillet 1787.

DE SEINE.

Enregistré les présentes au bas de la sentence de réception provisoire du dit Marinier, du 25 juillet 1787 par moy Greffier ordinaire de la maîtrise et grurie de Fère-en-Tardenois, soussigné cejourd'hui, 9 août 1787.

LACAN.

La Gruerie de Fère

Le dernier Baron de Fère

Je n'ai point encore trouvé une étymologie sérieuse du mot Gruerie et ne voudrais point me hasarder à en fournir une qui pourrait passer pour singulière même en empruntant celle du vénérable Noël qui le fait venir de *drus* (chêne). Toujours est-il que cet usage du Moyen-Age a passé jusqu'à la fin du siècle dernier dans nos habitudes administratives. La *gruerie* constituait tout à la fois une espèce de code d'administration forestière et un droit royal ou seigneurial. Le gruyer devenait donc le représentant de ce droit du maître dans les forêts appartenant à des vassaux ou l'officier chargé de la surveillance et de l'exploitation d'une propriété forestière, on l'a étendu aux eaux.

A Fère, cet office devait avoir une certaine importance puisque les bois couvraient grande partie du territoire. Il devenait donc intéressant de faire connaître une pièce qui nous permet d'aborder ce sujet. Tout d'abord, nos remerciements bien sincères à M. Marinier qui a bien voulu nous communiquer ce document le quel a pour lui toute la valeur d'un papier de famille, puisqu'il s'agit d'un em-

ploi occupé par l'un des siens, il y a plus de cent ans. Nous relevons également dans l'acte, dont la copie sera annexée à cette analyse, le nom de « Lacan » greffier ordinaire de la maîtrise et gruerie de Fère; est-il besoin de rappeler que la ville de Château-Thierry, a eu plusieurs années comme adjoint au maire, avant les tristes événements de 1870, M. Lacan qui fut décoré en récompense des longs et utiles services rendus à la cité et dont le fils s'est éteint l'an passé ?

Comme sous-titre à cet article, j'ai cru devoir mettre « le dernier baron de Fère »; en effet, le Seigneur qui signe la commission de garde de bois à Nicolas-Joseph Marinier est bien certainement le dernier qui ait porté le titre de « Baron de Fère » en l'ajoutant à d'autres titres qui ont une importance historique. Grâce à l'obligeance de deux Férois, MM. Debarle et Marinier, il nous aura été possible d'ajouter une note à l'histoire de Fère et de parler de deux Seigneurs d'une réputation bien différente; Anne de Montmorency le fondateur de Chantilly et de la galerie du château de Fère dont nous avons parlé; et Louis-Philippe-Joseph d'Orléans qui à ses titres de premier Prince du sang, de Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, d'Etampes, de Comte de Vermandois et de Soissons, joignait celui de Baron de Fère-en-Tardenois.

Le personnage a été assez tristement célèbre pour qu'on lui consacre quelques lignes. Né en 1747, il se fit connaître par une opposition systématique au gouvernement; cette opposition s'accrut à la suite du refus qui lui fut fait, après la bataille d'Ouessant 1777, de la charge de grand amiral. Il attribuait ce refus au mauvais vouloir de la reine Marie-Antoinette, aussi la poursuivit-il de sa haine, de ses calomnies; de plus, il s'entoura des ennemis de la cour, excita leur ardeur et fut un des promoteurs de la Révolution. Député de la noblesse aux Etats-Généraux de

1789, il fut un des premiers à se rallier au Tiers-Etat. En 1790, en compagnie de ses fils (dont le duc de Chartres qui devait être le roi Louis-Philippe), il se rendit à l'armée du Nord ; ses services ne furent pas agréés. Jeté de plus en plus dans le parti révolutionnaire, il fut nommé membre de la Convention, prit le titre de Philippe Egalité, se lia avec le parti de la Montagne et vota la mort du roi. Malgré toutes ses protestations de civisme, il fut lui-même mis en accusation sous la Terreur et périt sur l'échafaud le 6 novembre 1793. Son père, malgré quelques écarts de conduite, avait été vivement regretté, tant à cause de la protection qu'il accordait aux gens de lettres qu'à ses libéralités envers les pauvres. Son aïeul avait donné l'exemple des vertus et de la piété et avait laissé la réputation d'un savant et d'un généreux Seigneur ; il semble qu'il avait voulu effacer, par une vie honorable, la tache que son père, le fameux Régent, avait imprimée à la famille d'Orléans ; mais qu'était-ce que cette tache en comparaison de l'infamie qui s'attache à la conduite de Philippe Egalité, le dernier Baron de Fère-en-Tardenois ?

MOULIN.

Notes additionnelles

La baronnie de Fère, après la mort d'Anne de Montmorency et de sa femme passa à son petit-fils Henri qui fut décapité en 1634. Ses biens furent confisqués et donnés à la maison de Condé ; de là ils passèrent dans la famille de Conti puis dans celle d'Orléans. C'est en 1779 que le château, abandonné par ses Seigneurs, fut en grande partie démoli. Quelques offices seuls, police, gruerie, justice subsistaient.

En 1769, quand Fréret fut choisi comme échevin par le

Duc d'Orléans, une députation fut envoyée par la ville à Villers-Cotterêts, pour remercier le duc et féliciter son fils — notre dernier baron — lequel venait d'épouser Mlle de Panthièvre, femme vertueuse et mère dévouée.

Afin de donner une étymologie sérieuse de Gruerie, j'ai feuilleté d'abord Moréri qui ne dit absolument rien, puis Trévoux qui malgré sa gravité, me semble plaisan'er, en effet, d'après Pithou et Nicod, *gruyer* viendrait de *gru* fruit des forêts ; d'autres, ajoute-t-il, le font venir de *gruibus* (grues) animaux de bon guet, d'excellente garde, pouvant servir d'exemple aux officiers des eaux et forêts. On ne voit pas bien un digne serviteur, fort satisfait de son Seigneur et Maître, quand celui-ci lui aura dit, en récompense de son zèle : Un tel, vous êtes un grue... Cela rapelle le compliment de Marie-Louis à l'archichancelier Cambacérès. Ducange me paraît plus sérieux, plus près de la vérité : *Gruarium* d'après plusieurs interprètes viendrait du germain *Gruen* ou *Groen* verdoyant (*viridis*). Il cite aussi l'opinion de ceux qui le font dériver de *drus* (chêne) et s'appliquant à la surveillance du sol, du bois, des eaux, de la chasse, comme de la pêche.
